



Pourquoi en sommes-nous la ?

<http://cgtsocotec.free.fr/>

01 44 76 17 31

04/04/2018

C'est long à lire mais ça en vaut la peine.

"Ce sera alors à l'avenir – mais peut-être, aussi, à la volonté collective – de valider ou d'invalider un tel modèle, et les implications sociales dont il semble être porteur"

- Pour les anciens et les nouveaux ;
- Pour tous ceux qui ne connaîtront pas la prime d'ancienneté ;
- Pour tous ceux qui ne connaîtront pas la prime d'intéressement ;
- Pour tous les ETAM qui ne cotisent plus à la caisse des cadres (Niveau E uniquement) ;
- Pour l'ensemble des salariés qui ne perçoivent plus les minimas de la convention du Bâtiment ;
- Pour les salariés qui ne peuvent plus rouler en véhicule personnel ;
- Pour les salariés qui ne peuvent plus rouler en véhicule de fonction ;
- Pour ...

- **A L'ancien président du directoire** de Norbert, évincé par le nouvel actionnaire américain et qui lors du recrutement de Ian Sparks s'est trompé dans sa liste des destinataires (3 personnes uniquement !) et nous a laissé un super « Best regards » sur son poulain Anglais. (En mars 2017, le groupe SOCOTEC a fait l'acquisition d'ESG, leader des TIC dans les secteurs Construction-Infrastructures au Royaume-Uni.)

- **Au membre du jury**, senior vice-président en charge des RH pour l'ensemble des services partagés RH du groupe SNC LAVALIN, ayant décerné **LE PRIX DU LIVRE RH 2011** à Sébastien Chauvin pour « Les agences de la précarité : Journaliers à Chicago » Editions du Seuil ;
Nous pourrions simplement remplacer à ce jour, « Journaliers à Chicago » par « Journaliers à Socotec » !

- **A notre ami, ancien de Bureau Veritas** où il resta pendant 18 ans, avant de rejoindre le groupe Qualiconsult en qualité de Directeur général, Président des filiales Construction et membre du Comex Groupe. Et qui devrait retourner à ses origines, suivant les rumeurs. A 6 ans près, il aurait pu être au courant de la proposition faite par son groupe lors du premier rachat de notre société organisée par M. Le Sellin ; Ce qui le mit dans une colère noire ...

- **A l'ancien de CCA International**, acteur européen de l'expérience client externalisée, où il resta 7 ans. En 2014, il devient Vice-Président d'AlixPartners et membre du centre d'expertise Services aux entreprises. Il y réalise des projets d'évaluation d'initiatives de croissance avant de nous rejoindre.

A tous les autres tapis dans l'ombre et qui attendent le bon moment pour s'enrichir sur notre travail;

Début de l'histoire :

Notre Père Noël (YLS), avant la première vente de Socotec en 2008 :

Depuis 2 ans, notre PDG (YLS) achète régulièrement des actions SOCOTEC : en février 2007, il en avait 6000 et il en a alors acheté 1306 supplémentaires. Si la société était cotée en bourse, pourrions-nous parler de délit d'initié ? L'AMF et Mme Lagarde ne se sont pas prononcées à cette époque !

Quoi qu'il en soit, à quelques pas de la retraite, cette opération financière de cession lui a constitué une jolie prime de départ (475 € l'action lors de la revente), sans compter vraisemblablement un boni de transaction commerciale de plusieurs millions d'Euros qui est une pratique courante.

Cet homme qui déclarait lors de l'assemblée générale du 24 juin 2004 :

« Je suis fier d'avoir, avec vous, permis aux salariés qui le souhaitaient, sans oublier bien sûr nos amis retraités, de reprendre possession de la totalité du capital de notre société. [...] C'est en ayant acheté régulièrement des actions au-delà même de l'abondement maximum et quand nos résultats étaient médiocres que vous m'avez permis de repousser des soi-disant investisseurs qui spéculaient sur notre potentiel, notre travail et nos performances »

Comme rappelait notre Président dans son allocution du 28 juin 2006 :

... « SOCOTEC, votre société, est une belle entreprise. ... Socotec est aussi un peu familiale, elle a montré qu'on pouvait se développer, dans le cadre de notre projet, tout en restant fidèle à nos racines... Nous sommes liés à SOCOTEC et rien n'est plus conforme aux valeurs familiales que la volonté de se perpétuer en progressant et de pérenniser l'entreprise ... »

Mais l'idée était bien présente depuis sa nomination et à quelques mois de sa retraite :

- **Procès Verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 19 octobre 2006**

« III) Organisation du capital de Socotec :

Après avoir brièvement exposé les raisons pour lesquelles le Conseil d'Administration était invité à réfléchir à l'organisation du capital de SOCOTEC, le Président confirme que la Société suscite depuis quelques mois l'intérêt d'investisseurs.

Il rappelle qu'au début 2001, un tiers investisseur avait déjà tenté une manœuvre d'approche, et que ce projet n'avait pas eu de suite.

Il indique qu'aujourd'hui, la situation de SOCOTEC étant bonne à tous points de vue, il n'est pas étonnant que des tiers puissent regarder la Société comme une cible susceptible d'offrir, selon les cas, soit une percée sur le marché de la maîtrise des risques (pour un projet industriel), soit une opportunité profitable (pour un investisseur financier).

A partir d'un simple rappel de ces constatations, se sont échafaudés dans les esprits divers scénarios ou hypothèses sur une évolution majeure de la structure capitalistique de la Société.

Ces rumeurs ayant pris de l'ampleur, le Président déclare souhaiter recadrer et clarifier les choses par la mise au point suivante:

« SOCOTEC n'a actuellement aucun projet de bouleversement de la structure de son actionariat, n'a pris aucune initiative dans ce sens, et n'envisage pas d'en prendre. On ne peut nier, en revanche, que la bonne santé du Groupe attire l'attention d'investisseurs, financiers ou autres. Il n'est pas envisagé, en l'état, de donner suite à ces manifestations d'intérêt. Il est rappelé que toute prise de participation conférant le contrôle du capital ne pourrait se faire, vu les clauses des statuts, sans l'information et l'accord préalable des salariés actionnaires s'exprimant dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire. »

V) Approbation d'une convention réglementée :

Monsieur LE SELLIN poursuit son exposé et donne la parole à Monsieur Christian FEUCHER, Directeur Juridique du Groupe, pour la présentation d'une convention réglementée qui doit régler son statut en tant que salarié à l'échéance de son mandat de Président en juin 2009.

Monsieur FEUCHER rappelle les dispositions qui avaient été envisagées lors de la nomination de Monsieur LE SELLIN à la Présidence de SOCOTEC. Il indique qu'en raison de l'ancienneté de ces dispositions, il convient d'actualiser ce dispositif.

Il ressort des recherches et analyses effectuées avec l'assistance d'un avocat spécialisé, que les modifications qui pourraient être apportées s'articulent autour de deux points:

- **lors de la reprise du contrat de travail, Monsieur LE SELLIN assiste pendant six mois la nouvelle direction en qualité de conseiller du Président avec une rémunération équivalente à celle de ses mandats sociaux,**
- **au-delà de cette période initiale, il serait confié à Monsieur LE SELLIN un autre type de fonction, non encore défini mais relevant d'un poste managérial de haut rang, sur la base d'une rémunération égale à la moyenne des 10 plus hauts salaires de SOCOTEC.**

Après divers échanges, le Président sollicite l'accord du Conseil sur ces dispositions le concernant, en précisant qu'il s'abstiendra de voter. »

Une première vente ? Pourquoi pas si c'était l'évolution, mais qui en a profité ?

CDC CI (Bras armé de la Caisse des dépôts et consignation) devenu Qualium entre temps, suite à ses déboires avec l'enseigne « Quick » ?

En 2008, les collaborateurs et actionnaires de SOCOTEC ont choisi de pérenniser le développement du Groupe en s'adossant à un actionnaire de référence, Qualium Investissement (ex CDC CI), qui s'est alors engagé pour une période de 5 ans.

Sur la période Qualium Investissement, Socotec SA a versé **111 Millions d' € de dividendes** à la holding, afin de faire face aux charges d'intérêts, au remboursement du principal de la dette senior et aux frais de l'opération en 2008.

- **En 2009, 81,2 Millions d' € de dividendes ont été versés,**
- **En 2010, 21 Millions d' € de dividendes ont été versés,**
- **En 2011, 8,8 Millions d' € de dividendes ont été versés.**

Les salariés ?

La encore, il faut faire la différence entre salariés actionnaires et salariés non-actionnaires ; Ces derniers subiront le choix de leurs collègues actionnaires sans contre partie.

Actionnaires proches de la retraite : Vendons, nul ne sait ce que tout cela va donner, et j'ai envie de profiter de cette manne inattendue pour bien jouir d'une retraite améliorée d'autant.

Minoritaires en nombre d'individus, ils sont largement majoritaires en nombre et pourcentage d'actions, les anciens ayant bien entendu accumulé le plus d'actions au fil du temps.

Actionnaires récents: généralement, ils voient une opportunité de faire une plus-value substantielle inespérée qui transformera les actions récemment achetées en connaissance de cause en acquisition de résidence principale. Bref, "le plan du PDG paye notre premier logement."

Mais que sera leurs lendemains ?

Une seconde vente ? Pourquoi pas mais qui en a encore profité ?

L'opération de 2008 prévoyant qu'une sortie de capital de Qualium avant le 15 décembre 2013 nécessite l'accord de la Direction de SOCOTEC, le Directoire a recommandé de **donner une suite favorable à l'offre de COBEPA** pour les raisons suivantes :

- **COBEPA est un acteur financier de long terme, dont le profil correspond** parfaitement à notre projet et à nos ambitions. Son actionnariat est composé de grandes familles industrielles européennes.
- **COBEPA investit sur ses capitaux propres** et non pas pour le compte d'un fonds. Il ne fixe pas de limite à son horizon d'investissement et son mode de rémunération se fait principalement au travers de dividendes plutôt que par une plus-value à la revente.
- **COBEPA adhère aux fondamentaux de SOCOTEC**, qu'il est primordial pour nous de préserver, à savoir notre projet de développement, nos valeurs, notre marque, notre culture d'entreprise et notre pacte social. Cela permet **de consolider dès à présent l'avenir du groupe SOCOTEC.**
- **COBEPA propose des conditions de reprise satisfaisantes** pour toutes les parties.

(Direct Infos n° 2012-11 - 22 novembre 2012)

Le projet qui vous a été présenté consistait à céder le groupe Socotec pour 517 M€. Ce montant se décompose en 187 M€ de nouvelle dette bancaire et 330 M€ d'apport des nouveaux actionnaires (Cobepa, Five arrows) et anciens (Fonds J, directeurs). Il est utilisé pour rembourser 133 M€ de dette et verser 384 M€ aux actionnaires.

Le nouveau business plan prévoit des versements annuels de 30 M€ par an en moyenne (10 M€ d'intérêts cash, 15 M€ de remboursement annuels du principal puis une montée en puissance des dividendes jusqu'à 6 M€).

Ce business plan prévoit aussi un rendement soutenu par la croissance de l'activité et la déformation du partage de la richesse créée au détriment des salariés. Il s'agit d'une tendance longue chez Socotec, que le changement d'accord de participation ne viendra pas contrarier.

COBEPA achète en janvier 2013 :

- Les actions d'Univers 10 détenues par Qualium
- Les actions d'Univers 9 détenues par Qualium, par SDGS et par SMGS

- 5 M€ d'actions ordinaires et préférentielles du Fonds J

Ainsi, COBEPA prend le contrôle majoritaire d' Holding Socotec et l'argent versé par Cobepa permet à Qualium, au fonds J et aux managers de réaliser une plus-value après paiement des dettes bancaires. Soit un total hors dette de 384 Millions d'€ décomposé ainsi :

- 325.6 M d'€ pour Qualium
- 29.1 M d'€ pour les managers
- 25.5 M d'€ pour le fond J
- 4.2 M d'€ pour BSA Mezzaneurs *
- et 133.2 M d'€ de dettes !

(*BSA Mezzaneurs : Actionnaires intéressés par le PDG au plan de la première vente : il suffit de voir qui s'est porté acquéreur du "maximum autorisé" et de comparer les dates pour deviner les "initiés". Ceux-là, en échange de leur collaboration, se verront récompenser en actions gratuites ou à prix d'achat privilégié).

L'actionnaire principal Qualium a multiplié sa mise de départ par 1,94%, les managers par 2,2% environ et le Fonds J par 1,9%.

En montant, cela représente pour Qualium un gain de 158 M€, pour les managers un gain de 16,3 M€ et pour le fonds J un gain de 11,7 M€.

Une troisième vente ? Pourquoi pas mais qui en profitera ?

- Combien aura empoché COBEPA ?
- Combien auront empoché nos managers ?
 - Que nous restera t-il ?

DES FILIALES ...

POUR LES NOMINÉS EN TÊTE DE TRACT,

POUVEZ-VOUS FAIRE PIRE ?

ALORS, POURQUOI NE PAS FAIRE UNE

PETITE GRÈVE LE 07 Mai ?



Réveillez-vous, adhérez au bon syndicat et défendez vos droits !

A diffuser sans réserve. Tract en couleur sur cgtcocotec.free.fr dans la rubrique « tracts et publications »

Obligation d'affichage par les responsables de site, merci.